

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1816

Artikel: Travailler plus pour gagner moins : une étude explique ce qui pousse les femmes à moins travailler : Il y a pourtant des solutions
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mais aussi des quotidiens plus modestes comme la *Thurgauer Zeitung*, le *Thuner Tagblatt*. Le groupe édite des journaux spécialisés pour investisseurs, pour agriculteurs. Ajoutons, pour faire bon poids des feuilles gratuites d'annonces et une série de publications locales.

Le groupe contrôle 9 périodiques spécialisés allant de *Annabelle* à la *Revue Automobile*, cette dernière publiée en allemand et en français.

La SSR évidemment mise à part, le groupe domine l'audiovisuel zurichois et

bernois avec Tele Züri, Tele Bärn, Radio 24 et Capital FM.

Sur la toile Tamedia gère 7 sites allant de l'information spécialisée à la bourse de l'emploi ou de l'immobilier.

Travailler plus pour gagner moins

Une étude explique ce qui pousse les femmes à moins travailler. Il y a pourtant des solutions

Pierre Imhof (8 mars 2009)

Une récente étude éditée par la Conférence romande de l'égalité vient conforter les tenants de la tradition: financièrement, il est généralement peu intéressant pour une mère de famille de travailler plus de deux ou trois jours par semaine. Et, par conséquent, autant qu'elle reste à la maison et s'occupe davantage de ses enfants.

Quand le travail coûte plus cher qu'il ne rapporte, document réalisé par l'Université de Saint-Gall pour l'ensemble des cantons romands et Berne, prend en compte deux éléments qui influencent le revenu du ménage en cas de double activité professionnelle: les frais de garde d'enfants et les impôts supplémentaires dont le couple devra s'acquitter. Les résultats ne sont guère encourageants. Dans tous les cas, la part de revenu disponible après paiement des frais de garde et des impôts diminue avec l'augmentation du nombre de jours travaillés. A Lausanne par exemple, lorsque le premier revenu est

inférieur à 100'000 francs, la part disponible du deuxième revenu passe de 80% pour un jour de travail à 28% pour cinq jours. Ces chiffres baissent fortement lorsque le premier revenu est plus élevé, le résultat pouvant même être négatif. Ainsi pour un couple dont le premier revenu est de 150'000 francs et le second de 60'000: il reste seulement 20% du deuxième revenu pour un jour de travail, et dès trois jours le revenu du ménage subit une perte.

De tels constats ne vont certainement pas encourager les parents à travailler les deux à plein temps ou à des taux élevés. Et ce sont généralement les femmes qui font les frais de ces «*choix*», tout au long de leur vie. Car un taux d'activité et un revenu moindres ont des conséquences notamment sur l'autonomie financière en cas de séparation, sur la capacité à retrouver plus tard un emploi à plein temps, sur les possibilités d'accéder à des postes de cadre et sur la prévoyance professionnelle.

Deux éléments sont en cause: le système d'imposition et la tarification des crèches.

Les deux salaires d'un couple s'additionnant, un second revenu sera fortement taxé en raison de la progressivité de l'impôt. La solution à ce problème consisterait à adopter la taxation individuelle, chacun des revenus du couple étant taxé pour lui-même. L'étude démontre la pertinence de cette approche en comparant couples mariés (imposés sur le revenu cumulé) et couples non mariés (imposés séparément), les seconds étant avantagés par rapport aux premiers. La faible déduction admise pour les frais de garde sur sa déclaration d'impôt pose également problème (voir aussi DP 1751).

Quant à la tarification des crèches, elle est le plus souvent «*parafiscalisée*» par des tarifs dépendant du revenu des deux parents, augmentant ainsi la pression sur le deuxième salaire. Ce système de tarification particulier et assez

unique pour des prestations étatiques montre bien que la garde des enfants n'est pas admise comme étant une prestation universelle, comme

l'accès à la santé ou à l'enseignement. Ici aussi, des solutions existent, mais elles sont coûteuses: adopter un tarif unique pour les crèches ou

ne tenir compte que d'un seul salaire pour la facturation aux parents.

Gène électoral et parité

Inexistants dans les associations de parents d'élèves du primaire, les pères sont soudain candidats et élus aussitôt qu'il y a du pouvoir à prendre

Sabine Estier Thévenoz (7 mars 2009)

Il existe un gène électoral. Les hommes en sont pourvus. Les femmes n'en disposent pas dans leur patrimoine génétique. L'observation de deux récentes élections genevoises a permis la découverte cette bizarrerie scientifique. L'une a eu lieu le week-end passé au sein des écoles primaires et a permis pour la première fois aux parents d'élire leurs représentants dans des Conseils d'établissement. L'autre, au mois d'octobre, a désigné les 80 personnes chargées de rédiger la future Constitution genevoise. Dans le premier cas, les hommes qui constituent un tiers du vivier de candidats obtiennent du premier coup un tiers des sièges. Joli score! Dans le second, même proportion au départ avec 35% de candidates femmes. Mais patatras, la part des élues se ratatine: elles ne sont que 17% à l'arrivée.

Revenons aux Conseils d'établissements. D'ordinaire, les associations de parents ne voient que très exceptionnellement un homme participer à leurs activités.

Apparemment, la majorité des pères de famille ne se sentent guère concernés par l'école primaire et ne jugent pas utile d'y consacrer quelques heures de bénévolat, que ce soit pour les manifestations festives ou les réunions de travail. Changement d'attitude avec les Conseils d'établissement : là, il s'agit d'être de plein pied avec la direction et cela doit sembler plus prestigieux. On découvre soudain dans toutes les écoles qu'il y a des pères. Sur 958 candidats aux Conseils d'établissements, près de 320 hommes se présentent début janvier. Alors qu'ils débarquent sur un terrain dans lequel ils n'ont jusque là pas investi, ils obtiennent du premier coup 114 sièges sur 363. Cela s'appelle faire un tabac!

Le comité de l'école de mes enfants n'a que très occasionnellement eu un homme en son sein. Pour le Conseil d'établissement, il y avait trois hommes parmi les neuf candidats. Et deux élus sur les quatre sièges destinés aux parents. Un tiers de candidats et 50% de la représentation: quelle

performance! A Lancy, ils obtiennent même 3 sièges sur 4.

Quelle est donc la clé de ce succès immédiat, me demandais-je en repensant à l'élection de la Constituante qui fut une Bérézina pour les femmes genevoises: 14 élues sur 184 candidates. Un score dérisoire qui ramène Genève au niveau des années 70, peu après l'octroi fédéral du droit de vote féminin. Même les socialistes, reconnus depuis les années 80 pour leur solide capacité à faire élire des femmes, se sont cassés les dents: alors que leur liste comprenait 40% de candidates, une seule a été élue (sur 11)!

Ma seule explication: il existe un gène électoral de genre exclusivement masculin. Pour tous ceux qui estiment que les deux moitiés du ciel doivent être représentées équitablement dans les législatifs de notre pays, la conclusion s'impose. Une manipulation génétique est indispensable: elle s'appelle la parité!